

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien, tenue le 13 février 2017, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**ORDRE DU JOUR
LUNDI 13 FÉVRIER 2017 À 20 H 00**

Points pour délibération

1 Assemblée de janvier 2017

- 1.1 Adoption du procès-verbal du 16 janvier, 20 h 00

2 Assemblée du 13 février 2017

- 2.1 Liste des comptes à payer

Période de questions

3 Administration générale

3.1 Conseil municipal

3.1.1 Demande de commandite – Défi Gratte-ciel

3.1.2 Demande de commandite – École de danse Cabriole

3.1.3 Appui pour un mode de vie sain et actif – Regroupement pour un Québec en santé

3.2 Gestion financière et administrative

3.2.1 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

3.2.2 Modification du règlement 780-15 décrétant la participation financière de la Municipalité d'Ange-Gardien dans le projet d'agrandissement de l'école Jean-XXIII et autorisant à cette fin une dépense et un emprunt de 1,3 millions de dollars

3.2.3 Soumissions pour la vente d'une émission d'obligations - Adjudication

3.2.4 Série d'obligations – Concordance aux règlements d'emprunt

3.2.5 Demande d'affectation au budget de fonctionnement et d'investissement 2016

4 Sécurité publique

4.1 Service des Incendies

4.1.1 Rapports d'événements

4.1.2 Rémunération des pompiers – Année 2017

4.1.3 Remplacement des pagettes par proposition de CAUCA – Solution SURVI-Mobile

4.1.4 Étude régionale en sécurité incendie

5 Transport & bâtiment

5.1 Voirie & réseau routier

5.1.1 Subvention – Aide à l’entretien du réseau routier local (PAERRL)

5.1.2 Projet FEPTU – Informations générales (acquisition d’emprises, travaux rue Roy/
piste cyclable/mandat arpenteur et notaire)

6 Hygiène du milieu

6.1 Réservoir, Réseau de distribution d’eau et Usine épuration

6.1.1 Offre de services professionnels pour assistance technique et administrative 2017

6.1.2 Offre de services professionnels, plans et devis – Réfection de la rue Roy

6.1.3 Offre de services professionnels, plan directeur d’égouts du futur développement

6.1.4 Avis de motion - Tarification des travaux réalisés dans le cours d’eau Nadeau branches 2 et 6

7 Aménagement, urbanisme et développement

7.1 Aménagement, urbanisme et zonage

7.1.1 Adoption du projet de règlement numéro 805-16 amendant le règlement de zonage numéro
617-05 et ses amendements

7.1.2 Point retiré

7.1.3 Modification de l’horaire de travail au Service de l’urbanisme

7.1.4 Dérogation mineure au 31, route 235, lot 3 890 230

7.1.5 Demande de traverse de la voie publique entre le 621 et le 622, rang Saint-Georges

7.1.6 Projet de développement Bazinet-Côté – Recommandation du C.C.U. sur les aspects
architecturaux des bâtiments multi logements et aménagement d’ensemble

8 Loisirs et culture

8.1 Activités récréatives et culturelles

8.1.1 Organisation du camp de jour

8.1.2 Organisation pour la saison de soccer mineur

Période de questions

9 Divers & affaires nouvelles

9.1 Demande de cession de terrain ‘Mélanie Fournier’

9.2 Programme « Brancher pour innover » et Québec branché

Correspondance

Co-1 Gouvernement du Québec – Rencontre des maires de la région de la Montérégie

Co-2 Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire – Subvention accordée TECQ

Co-3 HEC Montréal – Information sur indicateurs de gestion

Co-4 Sûreté du Québec – Renouvellement des ententes de service

Co-5 CPE Bambin Club – Remerciements

Co-6 Les Enfants de l’Opéra – Remerciements

Co-7 Ristourne de la Mutuelle des municipalités du Québec

Co-8 Demande d’appui - Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

RÉSOLUTION 02-026-17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JANVIER 2017

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2017.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-027-17

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Déboursés directs : 244 686.25 \$
- Fournisseurs : 266 180.25 \$
- Salaires : 26 955.66 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 02-028-17

DEMANDE DE COMMANDITE DÉFI GRATTE-CIEL

En réponse à la demande reçue de 6 pompiers du Service incendie, soit Messieurs Yanick Rousseau, Simon Meunier, Frédérick Dubeau, Claude Courtemanche, Benoit Roussel et Michaël Breton, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter de mettre une salle à la disposition du Défi Gratte-Ciel sans frais, le 8 avril 2017, pour un souper spaghetti au profit de la Dystrophie musculaire, ainsi que d'assumer les frais d'inscription au Défi Gratte-ciel pour lesdits pompiers.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-029-17

DEMANDE DE L'ÉCOLE DE DANSE CABRIOLE

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la

Municipalité d'Ange-Gardien accorde une aide financière de 50,00 \$ à l'École de danse Cabriole pour le spectacle de danse du mois de juin 2017.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-030-17

APPUI POUR UN MODE DE VIE SAIN ET ACTIF – REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

Considérant qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Considérant que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

Considérant que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Considérant que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

1. De poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

2. D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution au député de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos J. Leitão, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-031-17

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que soient transmis à la MRC de Rouville les dossiers dont les immeubles sont affectés par des arrérages de taxes de plus d'un an, afin que celle-ci procède à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes.

Il est également résolu que M. le maire, Yvan Pinsonneault, soit nommé pour renchérir, lors de la vente pour taxes, pour et au nom de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-032-17

MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 780-15 DÉCRÉTANT LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN DANS LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE JEAN-XXIII ET AUTORISANT À CETTE FIN UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1,3 MILLIONS DE DOLLARS

Considérant que le règlement numéro 780-15 décrétant la participation financière de la Municipalité d'Ange-Gardien dans le projet d'agrandissement de l'école Jean-XXIII et autorisant un emprunt de 1,3 million de dollars à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance du 6 juillet 2015;

Considérant qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

En conséquence, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

- Que l'article 3 du règlement numéro 780-15 soit remplacé par le suivant :

Article 3 Le conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien est autorisé à dépenser une somme de 1 334 330 \$ aux fins du présent règlement.

- Que l'article 4 du règlement numéro 780-15 soit remplacé par le suivant :

Article 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 262 800 \$ sur une période de 25 ans et à affecter une somme de 71 530 \$ provenant des revenus de taxes spéciales perçues en 2016.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-033-17
SOUSSIONS POUR LA VENTE D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS –
ADJUDICATION**

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu unanimement :

Que la Municipalité d'Ange-Gardien accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Populaire de L'Ange-Gardien pour son emprunt par billets en date du 22 février 2017 au montant de 1 523 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 780-15 et 800-16. Ce billet est émis au prix de 100.00 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

47 200 \$	2,38000 %	22 février 2018
48 300 \$	2,38000 %	22 février 2019
49 500 \$	2,38000 %	22 février 2020
50 800 \$	2,38000 %	22 février 2021
1 327 200 \$	2,38000 %	22 février 2022

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé.

Adopté à l'unanimité.

**RÉSOLUTION 02-034-17
SÉRIE D'OBLIGATIONS – CONCORDANCE AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Considérant que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité d'Ange-Gardien souhaite emprunter par billet un montant total de 1 523 000 \$:

Règlements d'emprunts numéros	Pour un montant de \$
780-15	1 262 800 \$

800-16	260 200 \$
--------	------------

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu unanimement :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 1 523 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 780-15 et 800-16 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire, Yvan Pinsonneault et la secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon;

Que les billets soient datés du 22 février 2017;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2018	47 200 \$
2019	48 300 \$
2020	49 500 \$
2021	50 800 \$
2022	52 000 \$ (à payer en 2022)
2022	1 275 200 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité d'Ange-Gardien émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 22 février 2017, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunts numéros 780-15 et 800-16, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-035-17

DEMANDE D'AFFECTION AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT 2016

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'effectuer les changements d'affectation au budget de fonctionnement et d'investissement 2016 selon le rapport du 3 février 2017, préparé par la directrice des Services administratifs, madame Carole Latour.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

RÉSOLUTION 02-036-17 RÉMUNÉRATION DES POMPIERS – ANNÉE 2017

Considérant que le taux horaire des pompiers n'a pas été augmenté depuis 2014, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'accorder aux pompiers une augmentation salariale de 1 \$/heure à compter du 1^{er} janvier 2017. Il est également résolu qu'ils soient rémunérés un minimum de 2 heures lors d'un appel d'urgence.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-037-17 REPLACEMENT DES PAGETTES PAR PROPOSITION DE CAUCA – SOLUTION SURVI-MOBILE

Suite à l'offre de services reçue de la compagnie CAUCA pour l'acquisition d'une nouvelle application Survi-Mobile, permettant d'alerter et de connaître la réponse de chaque intervenant, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'accepter l'offre de CAUCA pour ladite nouvelle application au montant de 2 000 \$, plus taxes, incluant l'équipement en caserne.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-038-17 ÉTUDE RÉGIONALE EN SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que lors du dernier Congrès de la FQM, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire annonçait la mise en place de nouveau fonds pour financier des études sur le regroupement des Services incendie;

Considérant que la MRC de Rouville doit être mandatée par résolution par les conseils municipaux intéressés à participer à cette étude;

Considérant que la MRC consent à financer à 100 % la part non admissible, ou allant au-delà de la somme maximale pouvant être approuvée par le MAMOT, à même le Fonds de développement des territoires;

Considérant que les conclusions et les résultats de l'étude n'engagent en rien la Municipalité d'Ange-Gardien quant au regroupement des SSI de la MRC de Rouville;

Considérant que l'étude réalisée par les Municipalités de Saint-Paul-d'Abbotsford, d'Ange-Gardien et la Ville de Saint-Césaire en 2015 sur le regroupement de leurs SSI sera considérée dans le cadre de l'étude de faisabilité réalisée par la MRC de Rouville;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Pepin et résolu que le conseil :

- Abroge la résolution numéro 01-014-17;
- Mandate la MRC de Rouville pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le regroupement des Services de sécurité incendie de son territoire, et ce, en fonction des conditions énumérées dans la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-039-17

SUBVENTION – AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL)

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 20 982 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que les frais encourus admissibles aux dépenses de fonctionnement pour l'année 2016, sont de 19 341.40 \$;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-040-17

PROJET FEPTEU – MANDATS POUR ACQUISITION D’EMPRISES

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Charles Choquette et résolu :

- d’autoriser la directrice générale, madame Brigitte Vachon, à mandater un arpenteur géomètre et un notaire afin de procéder à la régularisation des emprises dans le cadre du projet FEPTEU;
- d’autoriser le maire, monsieur Yvan Pinsonneault, et la directrice générale, madame Brigitte Vachon, à signer tous les documents relatifs.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 02-041-17

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR ASSISTANCE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE 2017

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d’autoriser la directrice générale, madame Brigitte Vachon, à retenir les services de la firme Tetra Tech inc. pour la fourniture d’expertises techniques et administratives pour l’année 2017 pour certains dossiers nécessitant l’implication d’un ingénieur, selon l’offre à taux horaire soumise le 30 janvier dernier, jusqu’à concurrence d’environ 10 000 \$.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 02-042-17

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS, PLANS ET DEVIS – RÉFECTION DE LA RUE ROY

Considérant que le conseil projette de procéder à la réfection de la rue Roy, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d’accepter l’offre de services de la firme Tetra Tech, du 30 janvier dernier, pour la conception des plans et devis des travaux ci-haut décrits, au montant de 5 250 \$, taxes en sus.

Adopté à l’unanimité.

RÉSOLUTION 02-043-17

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS, PLAN DIRECTEUR D’ÉGOUTS DU FUTUR DÉVELOPPEMENT

Considérant le plan concept de lotissement de la Municipalité d’Ange-Gardien, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d’accepter l’offre de services de la firme Tetra Tech pour la conception d’un plan directeur d’égouts au montant de 3 950 \$, taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – TARIFICATION DES TRAVAUX RÉALISÉS DANS LE COURS D'EAU NADEAU BRANCHES 2 ET 6, 2^e RÉPARTITION

M. Rhéal Grenier donne avis de motion que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement décrétant la tarification des travaux réalisés dans le cours d'eau Nadeau branche 2 et 6, 2^e répartition.

RÉSOLUTION 02-044-17

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 805-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 617-05 ET SES AMENDEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 805-16 amendant le règlement de zonage numéro 617-05 et ses amendements de la Municipalité d'Ange-Gardien.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

POINT 7.1.2

Point retiré.

RÉSOLUTION 02-045-17

MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL AU SERVICE DE L'URBANISME

Considérant la charge de travail des Services techniques et de l'urbanisme, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que l'horaire normal de travail de monsieur Alexandre Girard-Lamarre passe de 32 heures à 35 heures par semaine.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-046-17

DÉROGATION MINEURE AU 31, ROUTE 235

Considérant la demande de dérogation mineure soumise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'entreprise F. Ménard concernant la démolition et la reconstruction des porcheries situées au 31, route 235, qui porte sur les aspects suivants;

- Les distances seront de 100 mètres par rapport aux habitations au lieu de 306,25 mètres et de 590 mètres par rapport au périmètre urbain au lieu de 918,75 mètres, tel que stipulé à l'article 18.2.1 du règlement de zonage numéro 617-05;
- Permettre l'augmentation de la situation dérogatoire protégée par droits acquis actuels, malgré les articles 19.2.4.2 et 19.3.3.2 du règlement de zonage numéro 617-05;
- Au lieu d'être situés à 248,75 m trop près du périmètre urbain dans la situation actuelle (580 m au lieu de 828,75 m), les futurs bâtiments seront situés à 328,75 m trop près du périmètre urbain (590 m au lieu de 918,75 m). La différence est un rapprochement de 80 m.

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter la dérogation mineure pour les motifs suivants :

- que des aménagements qui consistent à la plantation d'arbres sur la partie nord du terrain, tel que démontré par les plans déposés par le demandeur, sont prévus, pour atténuer les odeurs;
- qu'il s'agit de la reconstruction d'un élevage existant;
- que les propriétaires des immeubles voisins ont déclaré par écrit que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance de leur droit de propriété;
- que le projet respecte les objectifs du plan d'urbanisme, qui sont de favoriser la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accorder la dérogation mineure qui porte sur les dispositions suivantes :

- Les distances seront de 100 mètres par rapport aux habitations au lieu de 306,25 mètres et de 590 mètres par rapport au périmètre urbain au lieu de 918,75 mètres, tel que stipulé à l'article 18.2.1 du règlement de zonage numéro 617-05;
- Permettre l'augmentation de la situation dérogatoire protégée par droits acquis actuels, malgré les articles 19.2.4.2 et 19.3.3.2 du règlement de zonage numéro 617-05;
- Au lieu d'être situés à 248,75 m trop près du périmètre urbain dans la situation actuelle (580 m au lieu de 828,75 m), les futurs bâtiments seront situés à 328,75 m trop près du périmètre urbain (590 m au lieu de 918,75 m). La différence est un rapprochement de 80 m.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-047-17

DEMANDE DE TRAVERSE DE LA VOIE PUBLIQUE ENTRE LE 621 ET LE 622, RANG SAINT-GEORGES

Suite à une demande du propriétaire du 622, rang St-Georges concernant l'installation de tuyaux pour une conduite sous la voie publique entre le 621 et le 622 rang Saint-Georges, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu d'autoriser lesdits travaux sous la supervision du chargé des travaux publics.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-048-17

PROJET DE DÉVELOPPEMENT BAZINET-CÔTÉ – RECOMMANDATION DU C.C.U SUR LES ASPECTS ARCHITECTURAUX DES BÂTIMENTS MULTIOGEMENTS ET AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE

Considérant que le promoteur du projet de développement Bazinet-Côté a déposé ses plans pour obtenir des permis de construction de cinq multi-logements comprenant six unités;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) d'accepter les plans du projet pour les motifs suivants :

- Que les membres du comité jugent que le projet répond aux critères et aux objectifs du règlement, soit ceux relatifs à l'implantation, l'architecture et l'aménagement extérieur;
- Qu'un plan plus détaillé des aménagements paysagers devra être présenté au comité préalablement à l'émission des permis de construction;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que le conseil de la Municipalité d'Ange-Gardien approuve les plans de construction des cinq bâtiments multi-logements.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-049-17

ORGANISATION DU CAMP DE JOUR

Considérant le rapport daté du 1^{er} février 2017, soumis par la directrice du Service des loisirs, Madame Jennie Rainville, relativement à l'organisation du camp de jour estival, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'accepter les recommandations soumises par la directrice du Service des loisirs et de l'autoriser à accomplir tous les actes nécessaires à la réalisation du camp de jour.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-050-17
ORGANISATION SOCCER MINEUR

Considérant le rapport daté du 1^{er} février 2017 de la directrice du Service des loisirs, Madame Jennie Rainville, relativement à l'organisation de la saison du soccer 2017, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'accepter les recommandations mentionnées audit rapport ainsi que les dépenses relatives.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 02-051-17
DEMANDE DE CESSION DE TERRAIN – MÉLANIE FOURNIER

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien prend acte de la demande de cession d'une partie du lot 3 518 276 appartenant à la Municipalité.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-052-17
PROGRAMME BRANCHER POUR INNOVER ET QUÉBEC BRANCHÉ

Considérant que le gouvernement du Canada a récemment lancé le programme « Brancher pour innover », qui vise à doter les collectivités rurales d'un meilleur accès internet à large bande;

Considérant que le gouvernement du Québec a récemment lancé le programme « Québec branché » ayant pour but de soutenir des projets visant à offrir un service internet haute vitesse en milieu rural, en complémentarité au programme fédéral « Brancher pour innover »;

Considérant que la Municipalité d'Ange-Gardien demandait à la MRC de Rouville, par la résolution numéro 01-024-17, de présenter un projet régional dans le cadre desdits programmes;
Considérant que la MRC de Rouville, par sa résolution numéro 17-2-035, appuie les municipalités locales qui la composent dans toute demande d'aide dans le cadre du programme « Brancher pour innover » ou du programme « Québec branché », mais décline la demande de déposer un projet régional;

Considérant que les entreprises à but lucratif légalement constituées en vertu des lois du gouvernement du Québec et du Canada et ayant un établissement au Québec font partie des clientèles admissibles audits programmes;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la Municipalité d'Ange-Gardien demande à des grands fournisseurs de service internet présents sur le territoire d'Ange-Gardien de se prévaloir des programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché » afin que tous les citoyens, organismes et entreprises d'Ange-Gardien puissent avoir accès à un service internet haute vitesse.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-053-17
AUTORISATION D'ACHAT – AMBULANCE FARNHAM

Considérant que le Service Ambulancier Farnham inc. propose à la Municipalité d'Ange-Gardien de bonifier sa contribution financière d'un montant additionnel de 10 730,20 \$, pour l'acquisition d'équipements de soccer et d'un jeu de Pickleball portant sa contribution pour ces projets à 21 430,20 \$.

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adresser de sincères remerciements au Service Ambulancier Farnham inc. et d'autoriser l'achat d'équipements en lien avec ces projets, jusqu'à concurrence des montants consentis.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 02-054-17
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière